

Ecole Maternelle Centre  
28 bis rue Jean Laurent  
78 110 Le Vésinet

**Téléphone** : 01 39 52 40 08  
**Fax** : 01 39 52 40 08  
**Email** : 0782253a@ac-versailles.fr

Chers parents, bonne rentrée à tous !

Voici quelques informations relatives à l'école et à son fonctionnement.

● **Composition de l'école :**

	<b>ENSEIGNANTS</b>	<b>ATSEM</b>
<b>Petite section</b>	<b>Clara BERTAUX</b>	<b>Assiatu So</b>
<b>Moyenne section</b>	<b>Céline DAURIANNES</b>	<b>Odile Dal Vecchio</b>
<b>Moyenne/Grande section</b>	<b>Tatiana FLEURY et Sandra ESTEVES</b>	<b>Leila (matin) / Adama Diallo (après-midi)</b>
<b>Moyenne/Grande section</b>	<b>Claire ROY (directrice de l'école) et Lou BENEZI le vendredi</b>	<b>Nadine Delange (matin) / Leila (après-midi)</b>

● **Horaires des élèves :**

Matin 8h40 - 11h40 ouverture de la grille à 8h30 et fermeture de la grille à 8h40  
Après-midi 13h40- 16h40 ouverture de la grille à 13h30 et fermeture de la grille à 13h40  
Il n'y a pas école le mercredi.

● **Centre Loisirs maternelle centre :** Responsable **Valérie Pinot**

- **Horaires d'accueil** : Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 16h30 –19h00 Mercredi : 08h00 – 19h00

● **Réunion d'information pour les parents**

Vous serez bientôt invités à venir participer à une réunion d'information qui aura lieu dans la classe de votre enfant au mois de septembre.

● **Coopérative scolaire :**

La coopérative scolaire sert à financer intégralement les projets et les sorties des classes, les transports étant réglés par la mairie. Les dons à la coopérative sont volontaires et libres. Dans la mesure du possible, effectuez votre règlement par chèque en euros à l'ordre de la **coop scolaire maternelle Centre**. Les papiers seront distribués lors de la réunion de rentrée en classe.

● **Assurance :**

Dans le cadre des activités obligatoires de l'école (celles fixées par les programmes scolaires), l'assurance scolaire n'est pas exigée. Cependant nous la conseillons vivement car l'enfant pourrait ne pas être couvert en cas d'accident. L'assurance est obligatoire dans le cadre des activités facultatives (il s'agit des activités qui dépassent les horaires habituels de l'école et/ou celles pour lesquelles une participation financière est demandée). Nous vous conseillons de contacter votre assureur pour vérifier que votre contrat d'assurance couvre bien votre enfant : **responsabilité civile et individuelle-accidents corporels**. Merci de remettre le certificat d'assurance aux enseignantes avec la fiche de renseignements complétées.

● **Fiches de renseignements :**

Elles seront à vérifier et compléter/ou renseigner le plus rapidement possible en septembre et à remettre à l'enseignant de votre enfant. En cas de modifications (adresse, téléphone, nounou,...), merci de rectifier en rouge sur la fiche, et en cours d'année les signaler par l'intermédiaire du cahier de liaison à l'enseignant de la classe.

● **P.A.I. :**

Les familles dont l'enfant doit prendre un traitement médical sur le temps scolaire de façon régulière ou occasionnelle en cas de problème particulier doivent prendre contact avec la directrice afin d'établir un projet d'accueil individualisé (PAI) auprès du CMS (centre médical scolaire).

● **Divers :**

Les vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant et faciles à utiliser pour votre enfant (éviter ceintures, bretelles ou lacets !)

● **Délégués des parents d'élèves:** Leurs coordonnées seront affichées à l'entrée de l'école dans le panneau dès les élections début octobre.

